

FARO
593 route du Villaret
74210 FAVERGES SEYTHENEX

Faverges le 15 avril 2022

Aux adhérents de l'association FARO

Objet : Assemblée générale du 15 mai 2022 suivie du repas des adhérents

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de FARO qui aura lieu le :

Le dimanche 15 MAI 2022 à 10h30 à la Salle Polyvalente de FAVERGES-SEYTHENEX.

L'assemblée générale sera suivie du repas des adhérents de l'association.

Le repas proposé est le suivant :

- Terrinette de brochet à la Normande
- Pintade rôtie, endive braisée, pommes de terre et carottes en persillade
- Fromages de Savoie
- Vacherin aux fraises
- café

Une participation de 10 EUR est demandée à tout adhérent qui prendra le repas.

L'association FARO prendra en charge le surplus du prix du repas et offrira les boissons (pot de l'amitié à l'issue de l'assemblée, et boissons du repas).

Les membres du bureau de l'association ont décidé que **le montant de l'adhésion (11 EUR par personne)** que vous avez versé dès l'assemblée générale du 24 octobre 2021 était valable pour l'année 2022.

Pour assister à cette journée vous devrez vous munir d'un stylo.

Afin de nous permettre d'organiser cette journée, de passer la commande auprès du traiteur, et d'aménager la salle polyvalente par l'installation des tables et chaises, vous voudrez bien nous faire savoir **pour le 2 mai prochain au plus tard** si vous viendrez ou non à cette assemblée générale et si vous participerez au repas en retournant à l'adresse suivante :

- **FARO, 593 route du Villaret, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.**

le coupon ci-après accompagné du chèque libellé à l'ordre de FARO.

Vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires en vous adressant :

- soit par mail à l'adresse suivante : **faro@faverges-roncobello.fr**

- soit par téléphone auprès de Serge (**07.83.51.08.61**) ou Colette (**06.15.25.90.56**).

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Rapports moral et financier 2021 de l'association ;
- Projets ;
- Élection du bureau ;
- Questions diverses.

L'administration est actuellement composé de 7 membres (le maximum prévu par les statuts est de 9) :

Jeannine MILESI, Alain CHAFFAROD et Corine PERNET-COUDRIER sont membres sortants ;
Jeannine MILESI ne se représente pas, Alain CHAFFAROD et Corine PERNET-COUDRIER se représentent.

Les autres membres sont Nadine MILESI, Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN, Serge PERNET-COUDRIER, Françoise KLEMENCIC.

Si un adhérent souhaite rejoindre l'administration, il devra faire connaître sa candidature pour le 2 mai prochain.

Il est rappelé que selon les statuts de FARO : "Pour postuler, il faut s'engager à s'investir pour l'organisation, la gestion, les démarches nécessaires au fonctionnement de l'association."

Tout adhérent qui ne pourra pas assister à l'assemblée générale pourra se faire représenter en complétant, datant et signant le pouvoir ci-après (qui pourra être recopié sur papier libre si nécessaire), et qu'il retournera aussitôt par voie postale, à l'adresse suivante pour le 2 mai prochain :

- FARO, 593 route du Villaret, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos amicales salutations.

Pour l'administration: Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN

FARO - Assemblée générale du 15 MAI 2022 à 10h30
suivie du repas des adhérents

A renvoyer pour le 2 mai 2022 au plus tard à :
FARO , 593 route du Villaret, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Je soussigné(e) : M

(Compléter les tableaux vous concernant, et le pouvoir s'il y a lieu).

Participerai à l'A.G. de FARO du 15.05.2022		Participerai au repas des adhérents de FARO du 15.05.2022	
OUI	NON	OUI	NON
		Joindre un chèque de 10 EUR libellé à l'ordre de FARO. (*)	

(*) Pour les couples, chaque membre complétera le tableau mais il ne pourra être établi qu'un seul chèque pour règlement des repas.

POUVOIR DE REPRÉSENTATION à l'A.G. de FARO du 15.05.2022 si je ne peux pas y assister

Je soussigné(e) : M

Donne pouvoir de me représenter à l'assemblée générale de FARO du 15 MAI 2022, et de prendre part aux décisions et au vote, à :

- M

Mon mandataire (que j'aurai pris soin d'informer au préalable, afin d'être assuré de sa présence à cette assemblée générale).

Fait à
Le

Signature (précédée de « BON POUR POUVOIR »)